



Faute grave de la direction de France24

Paris le 25 mars 2012

Ce vendredi 23 mars la direction de France 24 a exclu un salarié sans indemnité sans salaire depuis plus d'un mois.

Appréciez la méthode : la direction fait réaliser un constat d'huissier en l'absence du salarié après cinq jours de dispense de travail puis elle le place en mise à pied non rémunérée et le convoque à un entretien préalable sans lui préciser le motif.

La CGT l'accompagne à l'entretien et découvre avec le salarié ce qui lui serait reproché, de nouveau une manipulation informatique. Le salarié demande que l'on vérifie sur le réseau, refus de la direction. Le salarié propose de retourner sur son ordinateur pour prouver que tout est bien stocké sur le portable mais la direction affirme qu'elle a tout effacé car ce serait « *la procédure* ». Le salarié propose de mettre à disposition de la direction sa copie de sauvegarde, pas de réponse de la direction.

Un mois sera nécessaire pour la direction pour licencier pour faute grave, un mois sans salaire à attendre la décision.

Comble du cynisme, juste avant d'engager la procédure de licenciement, la direction avait imposé au salarié une rupture conventionnelle !

La CGT dénonce ces méthodes consternantes qui placent les salariés dans les plus grandes difficultés, qui excluent tout débat loyal et qui salissent l'image du personnel de France 24.

Alors que la direction souhaite mettre en oeuvre un plan social, il s'agit là d'un énième départ contraint après le licenciement de deux rédacteurs en chef en langue arabe en quelques mois.

Les salariés de France24 doivent comprendre que seule la mobilisation nous permettra de nous préserver de ces méthodes illicites et abusives.